



Extrait d'une Journée de Réflexion, le 8 Juin 2020 au Centre international d'ATD Quart Monde sur l'articulation entre justice environnementale et justice économique et sociale.

Évolution des humanismes - par [Mireille Delmas-Marty](#)

Bruno Tardieu : Mireille Delmas-Marty est professeure honoraire au Collège de France, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, elle est aussi depuis deux ans, - c'est une grande chance pour nous, administratrice de la [Fondation Joseph Wresinski-Institut de France](#). Et grâce à cette fondation, nous nous fréquentons régulièrement. Elle a animé un très beau séminaire à l'Institut de France intitulé « Ce que la misère donne à repenser avec Joseph Wresinski ». Elle a publié récemment l'ensemble de son cours au Collège de France qui s'appelle *Les forces imaginantes du droit*, ainsi que la leçon de clôture *Une boussole des possibles : gouvernance mondiale et humanismes juridiques*. Nous lui avons demandé de nous rappeler que la justice sociale et le respect de l'environnement ne sont peut-être pas toujours en accord, mais aussi de nous faire rentrer dans cette aventure des humanismes successifs. L'humanisme n'est pas quelque chose de figé, il a évolué et nous devons encore le faire évoluer. À quel humanisme nous appellent les plus pauvres ? Elle nous parlera aussi de ceux qu'elle considère comme des acteurs importants avec qui nous lier pour réfléchir.

Mireille Delmas-Marty : Merci pour cette invitation à une forme nouvelle d'échange par visioconférence. C'est l'occasion pour moi de redire qu'à toutes les occasions où j'ai pu travailler avec ATD Quart Monde, j'ai eu l'impression d'apprendre beaucoup. Pour moi le terme [croisement des savoirs](#) est une réalité que je pratique avec vous depuis longtemps. Vous m'avez donné une sorte de feuille de route, que vous venez de rappeler : commencer par quelques mots sur la relation entre la justice sociale et la justice environnementale ; puis enchaîner sur l'évolution des humanismes - humanismes au pluriel pour bien marquer qu'il n'y a pas une seule conception de l'humanité mais plusieurs ; ensuite je parlerai des acteurs ; pour terminer par l'apport des plus pauvres quand ils deviennent acteurs. C'est d'ailleurs le titre du livre que nous avons publié ensemble l'an dernier, à la suite du séminaire inter académique. C'est la relation que vous avez discutée ce matin.

Je ne vais donc pas m'attarder, me limitant à trois remarques. La première est que ces deux thèmes devraient se renforcer mutuellement parce qu'ils ont en commun le fait d'avoir été affaiblis par la mondialisation telle qu'elle se pratique maintenant dans les différentes sphères concernées. La mondialisation économique avec son lot de délocalisation et de concurrence, libres mais souvent déloyales, entre les pays en développement et les autres, ébranle la justice sociale, au nom de l'objectif de la croissance, véritable dogme qui se suffit à lui-même, appelant toujours plus de croissance. On ne s'interroge guère sur le comment : comment rendre compatibles cette croissance qui demande toujours plus de ressources et toujours plus d'innovation, sans se préoccuper des

conséquences sur l'environnement, mais aussi sur les humains, car la mondialisation maltraite à sa manière les humains, et d'abord les populations les plus pauvres amenées à vivre sur une planète qui est de plus en plus polluée et de moins en moins habitable, comme les enfants de Lima privés d'eau que vous évoquiez ce matin.

La deuxième remarque est que les objectifs directs diffèrent. C'est pourquoi on observe, et vous en avez cité divers exemples ce matin, des tensions entre les deux types de justice. Il y a même des cas où l'on interdit aux populations les plus pauvres d'exploiter des ressources vitales pour elles, comme ces vieux pneus brûlés en Haïti pour se réchauffer. Des pratiques ancestrales d'exploitation des terres par des populations autochtones - qui généralement sont aussi des populations pauvres-, sont ainsi interdites au nom de la protection de l'environnement. En mission à Bogota en septembre dernier, j'ai assisté à un débat à propos de la forêt amazonienne, portant sur les modes d'exploitation de la forêt par les populations autochtones (qui sont aussi les plus pauvres). Alors que certains feux, bien contrôlés et bien maîtrisés, étaient traditionnellement admis, la nouvelle réglementation les interdit. Si les tensions sont sans doute inévitables il reste possible d'éviter les inégalités sociales, tout en protégeant l'environnement : en combattant le dogme de la croissance, qui a sans doute élevé le niveau de vie général de l'ensemble des populations, mais n'a pas su, ou n'a pas pu, réduire les inégalités qui n'ont cessé d'augmenter. En matière environnementale, la croissance n'a pas non plus réussi à réduire durablement le déséquilibre de l'écosystème et l'épuisement des ressources planétaires, que l'on a crues illimitées. À l'objectif social de la lutte contre les inégalités, la justice environnementale ajoute celui de la lutte contre les déséquilibres de l'écosystème. Cela étant, si les objectifs diffèrent, les causes sont proches, pour ne pas dire identiques, car les dysfonctionnements ne viennent pas seulement du dogme de la croissance mais d'un second phénomène propre à la mondialisation : l'interdépendance croissante, ou les interdépendances croissantes, sur notre planète. Alors que l'indépendance a longtemps été la préoccupation première des États, notamment dans les anciennes colonies, le mot clé est à présent « interdépendance ». On voit très bien, avec la crise sanitaire, qu'aucun État ne peut lutter seul quand une pandémie se développe à l'échelle planétaire. À fortiori pour le changement climatique, que même les superpuissances ne peuvent régler seules. Nous sommes interdépendants à tous les niveaux : entre États, entre les humains présents et entre différentes générations. C'est le thème des générations futures dont parlera Émilie Gaillard. Enfin s'ajoutent les interdépendances entre les humains et les vivants non humains (la nature, les animaux).

D'où la troisième remarque : justice sociale et justice environnementale convergent finalement en nous obligeant à renverser trois dogmes puissants : le premier est le dogme de la croissance économique : il faut renoncer à la fonction que le Pape décrit avec humour comme la fonction magique du marché, supposé, en effet comme par magie, augmenter les profits des dirigeants, tout en améliorant la situation des plus pauvres. Or la magie ne fonctionne pas. À mesure que les profits des entreprises transnationales augmentent, les inégalités sociales et les déséquilibres écologiques s'aggravent. Encore faudrait-il renverser le deuxième dogme, de nature anthropologique car il concerne la relation entre l'humain et le non-humain. Pendant longtemps cette relation était vécue – dans le monde occidental en tout cas – comme une relation de séparation et de domination. Séparé de la nature, l'homme en est le maître. Il est là pour apprivoiser, acclimater, utiliser dans son propre intérêt et à son propre profit les ressources de la nature et des vivants non humains. Certes de nouveaux Copernic découvrent que l'homme n'est pas au centre de la terre, mais le dogme résiste, comme avait résisté le dogme plaçant la Terre au centre du système solaire. Comme résiste le

troisième dogme, d'ordre politique, sans doute le moins visible et le plus difficile à combattre, celui de la souveraineté des États. Il engendre un écart entre les principaux défis de société qui se manifestent à l'échelle mondiale (comme le changement climatique ou la grande pauvreté, mais aussi le désastre des migrations, les crises financières, les crises sanitaires) alors que les réponses politiques restent essentiellement du domaine des États. Peu ou mal coordonnées, les réponses sont parfois contradictoires d'un État à l'autre. D'où le risque d'incohérence qui m'a amenée en effet à proposer un principe de cohérence des politiques publiques. Aborder les réponses politiques nous amène aux acteurs. Comme votre présence ici même le prouve, les acteurs de la mondialisation ne sont pas seulement des États mais avant tout, des acteurs de la société civile. Aux pouvoirs économiques privés des entreprises transnationales (ETN), s'ajoutent acteurs scientifiques et acteurs civiques, simples citoyens. C'est avec eux qu'il vous faudra faire alliance pour réussir à renverser les trois dogmes.

Les humanismes

J'en viens maintenant à développer la question de l'humanisme, ou plutôt des humanismes, et celle des acteurs, avant de conclure sur l'apport des plus pauvres. Ils sont généralement définis comme une position philosophique et anthropologique qui consiste à reconnaître et à valoriser le genre humain, allant parfois jusqu'à affirmer son unité, sa spécificité et même sa domination sur les autres vivants.

Cela étant, dans la note que vous avez eu la gentillesse de me communiquer, et qui sera le début de votre plaidoyer devant les institutions internationales, vous constatez un recul des Droits de l'Homme.

L'humanisme juridique qui avait conduit aux déclarations du 18^{ième} siècle puis à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, avait vocation à être la boussole commune à l'échelle planétaire. Or il est frappant de constater que (en 2018) lors de l'anniversaire des 70 ans de la Déclaration universelle, les Droits de l'Homme avaient perdu une partie de leur crédibilité, à tel point qu'on ose désormais les transgresser ouvertement. Ils ne sont plus tabous, même dans les pays qui se présentaient naguère comme « patrie des Droits de l'Homme ». Je pense à la France, mais aussi à l'Angleterre ou aux États-Unis. Alors que le monde occidental se considère comme l'inventeur des Droits de l'Homme, il n'est plus aussi respectueux des interdits portant sur les traitements inhumains ou dégradants, y compris la torture et l'esclavage, contraires au principe d'égalité de dignité. Posé à l'article 1 de la Déclaration universelle, ce principe de l'égalité de dignité de tous les êtres humains qui est au cœur de la lutte contre la pauvreté, rappelle que les traitements inhumains ou dégradants sont interdits de façon absolue. Or ce principe est de plus en plus remis en cause. Que s'est-il donc passé depuis la seconde guerre mondiale ?

Peut-être les vainqueurs de la guerre ont-ils été trop réducteurs en privilégiant dans la Déclaration universelle, une vision née dans l'Europe des Lumières, alors que l'humanisme commence, bien avant la philosophie des Lumières, avec la relation à l'autre. L'être humain seul est peu de chose ; il ne s'épanouit que dans sa relation aux autres. **L'humanisme de la Relation** est sans doute le plus ancien. Inscrit dans la longue durée, il est encore présent dans certains pays. Je pense à l'Afrique du Sud et au concept d'Ubuntu, qui ne sépare pas l'humain de sa relation aux autres. Or cet humanisme de la Relation inspire déjà un certain nombre de principes, qui sont ou devraient être affirmés à l'heure actuelle, comme le principe de fraternité, si important chez les plus pauvres. Inscrit dans la

devise de la République française, il n'avait pas de portée juridique véritable jusqu'à sa récente consécration par le Conseil constitutionnel français concernant l'aide à des migrants. Au nom de la fraternité, le Conseil constitutionnel a estimé qu'on ne pouvait pas incriminer celui qui aide au séjour (et non à l'entrée) d'un migrant, même en situation irrégulière. Ainsi la fraternité se prolonge, dans le cas des étrangers, d'un principe d'hospitalité, inscrit dans les traditions anciennes de beaucoup de pays, qui redevient nécessaire face aux migrations qui se développent partout sur la planète.

Cet humanisme de la Relation n'est pas remplacé, mais complété, par **celui des Lumières, humanisme de l'Émancipation**, qui considère que l'homme n'est pas seulement homme dans sa relation aux autres, mais s'il s'émancipe comme individu. Le philosophe allemand Kant définissait les Lumières comme le moment où l'humanité ayant atteint l'âge de la majorité, les humains pensent par eux-mêmes, conduisant ainsi à ce fameux article 1 de la déclaration universelle qui reconnaît « l'égalité de tous les êtres humains ». S'agissant des populations les plus pauvres, c'est évidemment un principe majeur, car il affirme à la fois l'égalité et la dignité humaine au sens le plus fort du terme, entraînant comme on l'a vu l'interdiction absolue des pratiques de déshumanisation des êtres humains, qu'elles se situent dans le domaine économique, culturel, ou encore civil et politique.

Or voici qu'aujourd'hui apparaît, ou réapparaît, à travers ce phénomène d'interdépendance que j'évoquais il y a un instant, un **nouvel humanisme des Interdépendances**. Il en résulte un double principe : entre humains, un principe de solidarité sociale qui ne figure pas explicitement dans les dispositifs internationaux, mais qui sous-tend d'autres dispositifs sur les Droits de l'Homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels. S'il n'est pas totalement absent du droit international des Droits de l'Homme, il n'est pas valorisé comme l'humanisme d'émancipation. Quant aux interdépendances entre l'humain et le non-humain, elles appellent une solidarité plus large encore, que j'appellerai écologique, concernant l'ensemble des habitants de la terre, afin d'organiser une sorte de cohabitation pacifique qui est sans doute l'une des clés de l'avenir de l'humanité et, au-delà de l'humanité, l'avenir de la planète.

Enfin s'esquisse à présent une quatrième conception de **l'humanisme vue comme non-détermination**. Avec les nouvelles technologies, notamment dans la sphère du numérique et de l'intelligence artificielle, il existe la tentation de créer une société de surveillance qui tente de prédire les comportements considérés comme dangereux, afin de prévenir tout risque, en quelque domaine que ce soit. Transposée des produits aux humains, cette notion de dangerosité est inquiétante car c'est la négation du principe de responsabilité. Étiqueter des individus « suspects » ou « dangereux », par une sorte de prédétermination, ne laisse guère de place au libre arbitre et exclut toute responsabilité. Le concept de dangerosité conduit à une forme de justice prédictive, voire de police prédictive, au risque de transformer l'homme en une sorte de robot qui ne fait plus qu'obéir aux ordres. Contrôlé en permanence, l'individu n'a plus de marge de manœuvre. C'est pourquoi l'humanisme de la non-détermination paraît essentiel, parce qu'il conditionne le principe de responsabilité, et un autre principe, moins juridique à première vue, mais qui mériterait d'entrer dans le champ de l'humanisme juridique comme principe de créativité. L'être humain est par définition, par essence même, un être qui invente, qui crée. Qu'il agisse dans le domaine artistique, technique ou scientifique, c'est un explorateur que sa curiosité mène à toujours tenter quelque innovation. C'est ainsi qu'il devient acteur.

Les acteurs

Quelques mots seulement pour revenir un instant sur le constat que vous faites aussi dans votre note de présentation : le recul de la démocratie, qui peut être constaté un peu partout, pas seulement dans les États traditionnellement autoritaires, mais aussi dans les États qui se considéraient comme des démocraties et le sont de moins en moins. Dans la lutte contre les défis mondiaux actuels on observe les entorses de plus en plus nombreuses, apportées à la démocratie, du terrorisme au changement climatique en passant par la crise sanitaire et par d'autres phénomènes que j'ai évoqués tout à l'heure. Comment expliquer, et surtout comment lutter contre ces dysfonctionnements, alors que nous avons maintenant quitté le tout État. Pendant longtemps le droit international était réservé à la sphère étatique. À l'heure actuelle il est clair que les États ne relèveront pas tous les défis mondiaux que j'ai évoqués sans un aiguillon. Or, à l'échelle planétaire, il n'y a pas d'État mondial. Et j'ajoute immédiatement, qu'on ne souhaite pas créer un grand État mondial, car il risquerait, comme Kant l'avait déjà souligné, de tourner au despotisme le plus effroyable. L'objectif n'est pas de créer un État mondial, qui risquerait de devenir une sorte d'empire, européen, américain ou chinois, peu importe. L'important c'est de réinventer une démocratie. Pour y parvenir, il faut chercher les acteurs simultanément à plusieurs niveaux d'organisation. Il ne s'agit pas de choisir entre le niveau étatique, infra étatique, ou supra étatique, régional ou mondial, mais d'observer leurs interactions. Le niveau le plus pertinent est souvent le niveau territorial. Beaucoup de réponses à des défis globaux se trouvent maintenant au niveau des territoires, y compris au niveau des grandes villes. En matière d'environnement c'est très significatif : les États-Unis, par exemple, ont retiré leur signature des accords de Paris, mais en même temps un certain nombre de grands États américains comme la Californie et de grandes villes comme New-York ou Paris, ont décidé d'appliquer les principes internationaux inscrits dans les accords de Paris. De même les acteurs pertinents pour traiter les problèmes de la grande pauvreté, sont essentiellement des acteurs territoriaux c'est-à-dire, infranationaux. Ce n'est donc pas au niveau de l'État que se trouvent les meilleures réponses, ni au niveau mondial, encore faiblement organisé et doté de peu de moyens pour imposer ses principes, mais souvent au niveau infranational, au niveau territorial et transnational. Enfin il y a aussi un niveau supranational qui peut devenir très opérationnel, c'est le niveau non pas mondial mais régional. Si l'Union Européenne se décide à agir de façon plus coordonnée qu'elle ne le fait jusqu'à présent, elle aura un rôle important à jouer dans les domaines dont nous parlons : justice environnementale, justice sociale. De même les organisations régionales, très opératoires en Amérique latine avec la Commission inter-américaine des Droits de l'Homme, et la cour inter-américaine, comme à l'échelle africaine la Charte des Droits de l'Homme et des Peuples, offrent des instruments régionaux qui restent à développer. C'est l'un des points importants pour déterminer les partenaires pertinents. Une autre question, liée à la démocratie, est la diversification des compétences, qui semble organiser la gouvernance mondiale autour d'un triptyque qu'on peut appeler SVP = Savoir, Vouloir, Pouvoir. Les savoirs sont autant d'aiguillons pour chercher et trouver les solutions dans les crises mondiales. On connaît l'importance du savoir des climatologues sur le réchauffement climatique ou des économistes sur les questions liées à la pauvreté, liées aux inégalités ; ou encore le savoir des démographes et des anthropologues en matière de migrations. Mais on connaît aussi les conflits entre savants et les limites des savoirs scientifiques. C'est pourquoi le savoir doit s'étendre au savoir des sachants. D'où l'importance du croisement des savoirs. Croiser le savoir théorique et érudit et le savoir du vécu, le savoir de l'expérience. On le voit en matière d'environnement avec le savoir des populations autochtones. On le voit aussi face à la crise sanitaire

avec l'expérience des États apparemment non moins bien armés pour lutter contre la crise sanitaire, qui ont mieux réagi finalement, parce qu'ils ont su réagir en s'adaptant plus vite au niveau de l'expérience. Quant au vouloir c'est d'abord le vouloir citoyen qui souvent déclenche une prise de conscience à l'échelle mondiale, annonçant ou accompagnant l'alerte lancée par les savants, comme les climatologues pour le changement climatique, les économistes pour les inégalités ou l'alerte lancée par les démographes sur les migrations. L'idéal serait que le vouloir, éclairé par les savoirs, encadre les pouvoirs. Mais nous sommes encore loin d'un monde idéal et les pouvoirs échappent le plus souvent à tout contrôle. Les pouvoirs : je mets le thème au pluriel parce qu'il n'y a pas seulement le pouvoir politique des États, mais aussi le pouvoir économique des entreprises transnationales. C'est dire combien il sera difficile d'encadrer tous ceux qui agissent à l'échelle globale. Il faudrait un système juridique qui permette de mettre en cause les responsabilités de ceux qui exercent un tel pouvoir. On en est loin, qu'il s'agisse du changement climatique, ou des inégalités sociales.

C'est pourquoi je terminerai mon propos en évoquant, comme vous l'avez souhaité, l'apport des plus pauvres à la gouvernance du monde.

L'apport des plus pauvres

Façon de prolonger l'idée du croisement des savoirs : croiser n'est pas simplement juxtaposer les savoirs, mais interagir, chacun apprenant quelque chose de l'autre. Alors qu'apprenons-nous des plus pauvres ? Peut-être une certaine manière de penser l'imprévisible, plus proche de l'adaptation que de la programmation ou de la prédiction. Les populations riches n'ont pas appris à vivre dans l'imprévisible parce qu'elles se garantissent de tous côtés, assurées tout risque. Vivre dans l'imprévisible c'est ce que les plus pauvres savent faire, précisément parce qu'ils n'ont pas d'assurance et doivent accueillir l'imprévisible quand il se produit et s'adapter à lui. Or c'est de cette pensée-là que nous avons besoin au lieu des certitudes dogmatiques, qui se sont souvent révélées inefficaces, voire fausses, nous avons besoin d'une pensée en mouvement : une pensée qui traverse les incertitudes, accueille l'imprévisible et apprend à s'adapter au fil de l'imprévisible. S'adapter par une sorte de bricolage qu'Édouard Glissant appelle la pensée du tremblement : « Elle n'est ni crainte ni faiblesse mais l'assurance qu'il est possible de durer et de grandir même dans l'imprévisible. » Durer serait l'objectif des plus nantis, assurés « tout risque » ; mais « grandir » serait l'apanage des plus pauvres, pour plusieurs raisons. D'abord parce que leur présent « étant le temps de l'échec », ils se projettent sur l'avenir, précisément par ce qu'ils aspirent à « grandir » pour s'en évader. Ensuite parce que, la peur étant leur lot quotidien, ils ne peuvent se contenter d'une heuristique de la peur et, comme tous ceux qui sont les plus exposés, ont une véritable pratique du courage. Peut-être suis-je trop idéaliste, mais je pense aussi aux migrants qui affrontent les dangers, habités par leur rêve, alors que beaucoup des nantis, prêts à croire les promesses illusoires du discours sécuritaire, encouragent le repli et approuvent la construction des murs et autres barrières qui risquent de « détruire la démocratie au motif de la défendre », comme l'avait anticipé la Cour européenne des Droits de l'Homme dans les années 1970 à propos du terrorisme. Or la peur réapparaît en ces temps de pandémie. À la frilosité des sociétés de la peur, les plus pauvres opposent – et nous apprennent – le courage de vivre.